

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS PER ET PAIEMENTS DIRECTS POUR LES CONTRIBUTIONS SUIVANTES

	2023										2024			2026	
Paielements directs Programmes facultatifs	Utilisation efficiente de l'azote dans les grandes cultures Bilan de fumure : → max. 90% des besoins en N _{disp} CHF 100.-/ha TA	Couverture appropriée du sol Sous semis ou semis max. 7 semaines après récolte si a lieu avant le 30.9 Pas de travail du sol avant le 15.2 sauf pour semis en bandes Engagement de 1 an CHF 250.-/ha TO CHF 1'000.-/ha CS annuelle	Dès 2024 Techniques culturales préservant le sol • Sous litière • Semis en bandes • Semis direct Min. 60% des TO Engagement de 1 an CHF 250.-/ha	Bandes semées pour organismes utiles CHF 3'300.-/ha sur TO CHF 4'000.-/ha en cultures pérennes Céréales en lignes de semis espacées CHF 300.-/ha	Non-recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures (Extenso) (à la culture) CHF 800.-/ha (Colza, Pdt et bett. sucrière); 400.-/ha (Autres) Min. requis pour toucher CHF +200.-/ha pour la bett. sucrière OCCP Non-recours aux insecticides et acaricides dans les cultures maraichères et les cultures de petits fruits CHF 1'000.-/ha	Non-recours aux insecticides, acaricides et fongicides dans les cultures pérennes après la floraison CHF 1'100.-/ha	Exploitation des cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique CHF 1'600.-/ha	Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures et les cultures spéciales (à la culture) CHF 600.-/ha (Colza, Pdt et légumes conserve); 1'000.-/ha (cultures spéciales sauf tabac et endives); 250.-/ha (Autres TO)	Aide à l'investissement Fin au 31.08.22	Extenso (à la culture) Sans herbicide sur TO (à la parcelle) Réd. phyto viti/arbo/betterave Jusqu'en 2023	CER pendillard Fin au 31.08.21	Alimentation biphasé • Valeur spécifique aux catégories de porcs • Minimum 2 aliments • Jusqu'en 2026 CHF 35.-/UGB	SRPA • 1.11-30.4 : 13x • 1.5-31.10 : 26x • 4 ares/UGB CHF 190.-/UGB CHF 370.-/UGB Mise au pâturage • 1.11-30.4 : 22x • 1.5-31.10 : 26x • 70% ration à la pâture • Min. bovins en SRPA CHF 350.-/UGB CHF 530.-/UGB	Durée de vie productive plus longue des vaches • Vaches laitières : dès 3 vêlages • Vaches allaitantes : dès 4 vêlages CHF 10-200.-/UGB vaches	
	PER Exigences de base	Bilan de fumure : Tolérance tombe → max. 100% des besoins en P et en N _{disp} → Contrôle en 2025 du bilan 2024 Bilan de fumure : Tolérance à max. 110% des besoins en P et en N _{disp}	• > 3 ha de TA sur l'exploit. • Pour les cultures récoltées après 31.08 • Selon les bonnes pratiques agricoles → Couverture complète du sol avant destruction Couverture = intercultures, cultures, repousses	Exigence en plus : • Si > 3 ha en TO → min. 3.5% des TA en SPB • Surfaces plaine et collines • 3.5% de la SAU exploitée en cultures spéciales • 7% de la SAU pour autres surfaces	Système de rinçage automatique devient obligatoire pour les pulvé de > 400 lt	Mesures pour obtenir min. : • 1 pt contre la dérive pour tous traitements • 1 pt contre ruissèlement pour tous traitements si > 2% pente, adjacent aux eaux de surfaces, routes Points réduction risque dérive selon produits	Traitements interdits entre 15.11 et 15.02 Suppression de la date limite spécifique pour les traitements en prélevée Interdits entre 01.11 et 15.02, dès le 10.10 pour prélevée	Obligatoire si : • Déclivité ≤18% • Exploitation avec au moins 3 ha de cette déclivité • Pas d'enfouissement dans le sol (1 heure)	• Tout engrais Minéral ou organique • PPh • Aliments Traçabilité des transferts d'engrais de ferme via la plateforme HODUFLU	Dès 2027 OPAn Stabulations entravées : • 30 sorties durant la période hivernale • 60 sorties durant la période de végétation • Max. 2 semaines entre 2 sorties					
	Suisse Bilanz	Couverture du sol	Semis	Surfaces de biodiversité	Système de rinçage	Dérive et ruissèlement	Dates de traitements	Utilisation pendillard	Traçabilité des intrants	Alimentation biphasé porcs	Sorties en plein air	Longévité des vaches			
	Production végétale							Production animale							